



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 17107

Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur la non reconduction des crédits budgétaires finançant les forfaits auxiliaires de vie dans le projet de loi de finances 2008. L'ensemble de ces crédits s'élevait en 2007 à 56 millions d'euros. Ce financement représentait une aide financière de 7 euros par heure d'intervention. 15 millions d'euros ont été provisionnés pour répondre aux difficultés de cette suppression de crédit. Depuis le 1er janvier 2008, la PCH (prestation de compensation du handicap) a pour objectif de couvrir le coût des services d'assistance humaine. Cependant, toutes les personnes handicapées ne peuvent pas prétendre à cette prestation et d'autres préfèrent conserver l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) qui peut s'avérer parfois une solution plus avantageuse. Il lui demande donc quelle mesure il compte prendre afin d'empêcher une hausse du coût des services auxiliaires pour certaines personnes handicapées.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Valax](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17107

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2008, page 1376

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)